

## Séance du 10 avril 2018

2018/03

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2018

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			DOLMAZON Gilles	X		
BORGELLA Alain	X			FASSINA Ginette			X
JONGBLOET François	X			GALAND Amélie	X		
BERNADOU Francis	X			GUILHABERT Julien	X		
BOU Carole		X		THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie	X						

### A – SUJETS DE DELIBERATION

#### Secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme GALAND Amélie en qualité de secrétaire de séance.

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2018.**

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Compte de Gestion 2017 :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, hors la présence du Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du vote	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

• **Compte Administratif 2017 :**

\*Assainissement :

- Fonctionnement

Dépenses	13 353.19€
Recettes	18 508.11€
Excédent de clôture :	5 154.92€
Excédent reporté	10 631.96€
<b>Excédent de résultat :</b>	<b>15 786.88€</b>

Investissement

Dépenses	37 919.90€
Recettes	12 738.33€
Solde de l'année :	-25 181.57€
Excédent reporté :	14 165.99€
Restes à réaliser :	
Dépenses :	0.00€
Recettes :	0.00€
<b>Besoin de financement :</b>	<b>11 015.58€</b>

L'affectation sera la suivante :

Art 1068 :	<b>11 015.58€</b>
Art 002 :	4 771.30€

Résultat du vote	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

\*Commune :

Fonctionnement

Dépenses	254 448.88€
Recettes	329 875.09€
Excédent de clôture :	75 426.21€
Excédent reporté :	127 656.87€

Excédent de résultat : 203 083.08€

Solde dissolution SSMSP : 1 592.57€

Solde dissolution SIRP : 5 755.49€

Excédent de résultat final : 210 431.14€

**Investissement**

Dépenses 188 919.65€

Recettes 262 021.64€

Solde de l'année : 73 101.99€

Excédent reporté : 29 466.23€

Restes à réaliser :

Dépenses : 189 727.00€

Recettes : 120 586.71€

Besoin de financement : 0 €

L'affectation sera la suivante :

Art 1068 : 0 €

Art 002 : 210 431.14€

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>8</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

• **Budgets 2018 :**

\*Assainissement :

Le budget s'équilibre comme suit :

-Fonctionnement : 28 989.99€

-Investissement : 33 084.81€

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

\*Commune :

Le budget s'équilibre comme suit :

-Fonctionnement : 447 943.27€

-Investissement : 406 744.97€

Les reports d'investissements sont les suivants :

Dépenses : 189 727.00€ (Salle des associations, Eglise Roumanou, Attribution de Compensation Investissement.)

Recettes : 120 586.71€ (soldes des subventions à percevoir pour les opérations Salle des associations, église Roumanou et bouches d'incendie.)

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Taxes locales :**

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes  
 TH : 10.86, TFB : 12.38, TFNB : 57.84  
 Le produit attendu est de 132 491€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux.

Les taux pour 2018 sont donc les suivants :  
 TH : 10.86, TFB : 12.38, TFNB : 57.84  
 Le produit attendu sera de 132 491€.

Résultat du vote	
<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Redevance Assainissement :**

Par délibération du 13 décembre 2005, il avait été instauré la redevance assainissement ; le produit de cette redevance devant couvrir l'ensemble des charges du service.

Au vu des frais engagés par la Commune en 2017 et 2018 pour rénover une partie du réseau d'assainissement,

M. le Maire propose d'augmenter cette année la part fixe (90€) et la part proportionnelle (0.80€/m<sup>3</sup>) ainsi que le tarif de la constitution de dossier (60€).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants :

- constitution de dossier : 60€
- part fixe : 90€
- part proportionnelle : 0.80€/m<sup>3</sup>

Ces tarifs s'appliqueront à la prochaine facturation devant intervenir au 4ème trimestre 2018.

Résultat du vote	
<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Subventions aux associations :**

M le Maire propose de fixer les subventions allouées aux associations pour l'année 2018 :

LE LECTIBULLE	100 €
DIANE CESTAYROLAISE	100 €
ADMR SENOULLAC	480 €
ASSOCIATION PECHE CORDES	40 €
ASSOCIATION PECHE CASTELNAU DE MONTMIRAL	40€
REPAS SERVICE A DOMICILE ADMR	160 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
CESTAYROLS LOISIRS	100 €
CESTAYROLS CONVIVIALITE LOISIRS	100 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	100 €
LES ETINCELLES	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	250 €
CLUB NATURISTE	100 €

CESTAY'EN FETE	160 €
SAINT AMANS DE LINCARQUE	160 €
NOTRE DAME DE ROUMANOU	160 €
SAINT MICHEL	160 €
ALMA	65.74 €
LES ELFES DES VIGNES	406.17 €
AUTRES	1518.09
TOTAL	4500.00 €

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Dépassement du montant des travaux de la salle des associations :**

M le Maire explique que le maçon chargé du gros œuvre de l'aménagement de la salle des associations a proposé un avenant à l'Acte d'Engagement initial afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du bâtiment qui semble fragilisé par les travaux préparatoires.

Le montant du dépassement est chiffré par devis à 11 571.16€

M le Maire propose d'accepter l'avenant tel que proposé par le devis de l'entreprise SERIN ET S2L BATIMENT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant tel que proposé.

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>9</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

<b>DERRIEUX Jean</b> 	<b>BOU Carole</b> 	<b>GALAND Amélie</b> 
<b>BORGELLA Alain</b> 	<b>CALMELS Stéphanie</b> 	<b>GUILHABERT Julien</b> 
<b>JONGBLOET François</b> 	<b>FASSINA Ginette</b> 	

**B- INFORMATIONS**